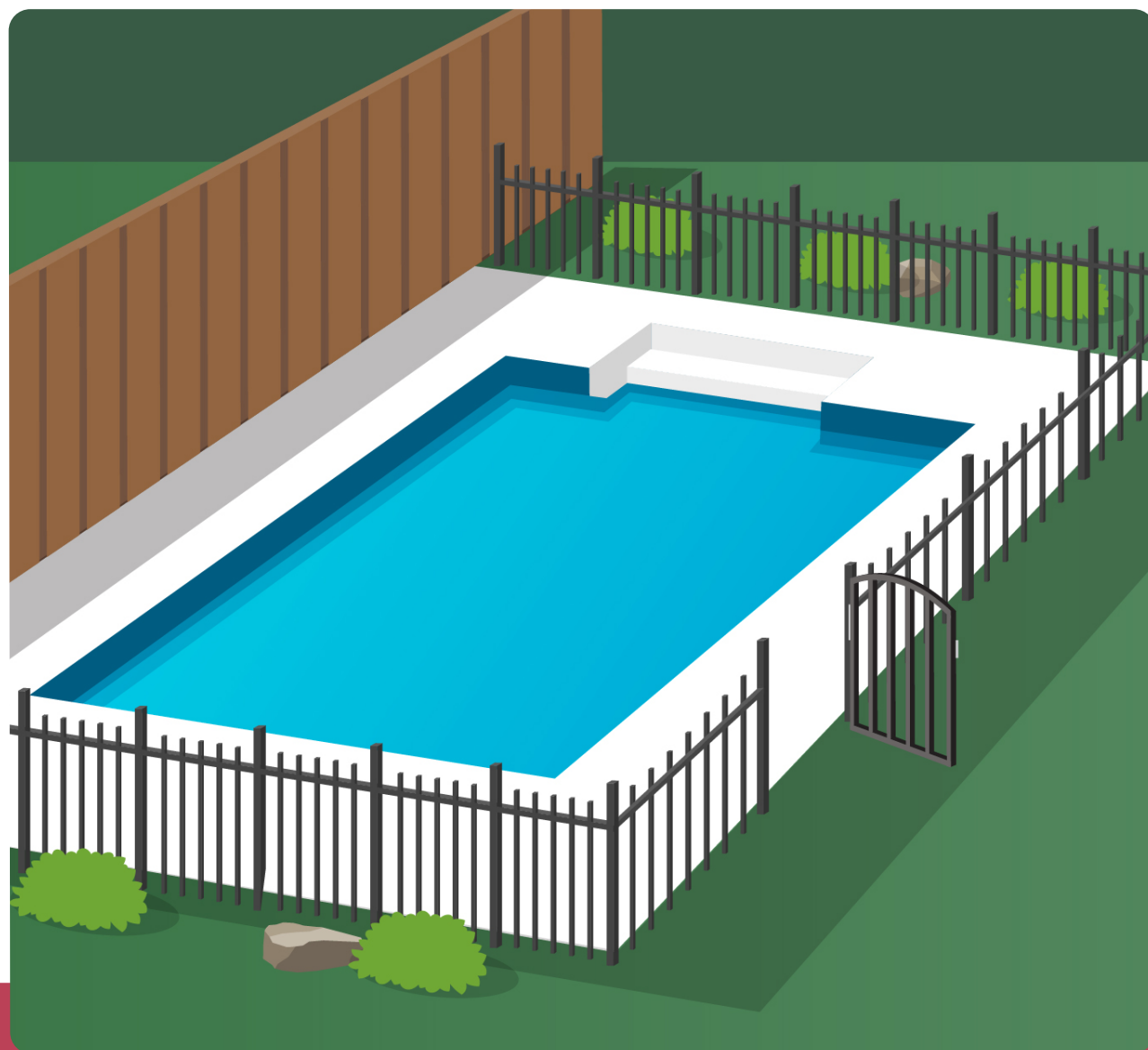


Fiche d'information
DEMANDE DE PERMIS

PISCINE ET SPA



Service de l'urbanisme
315, rue MacDonald, bureau 303
450 359-2400
sjsr.ca/permis-urbanisme



VILLE DE
**SAINT-JEAN-
SUR-RICHELIEU**

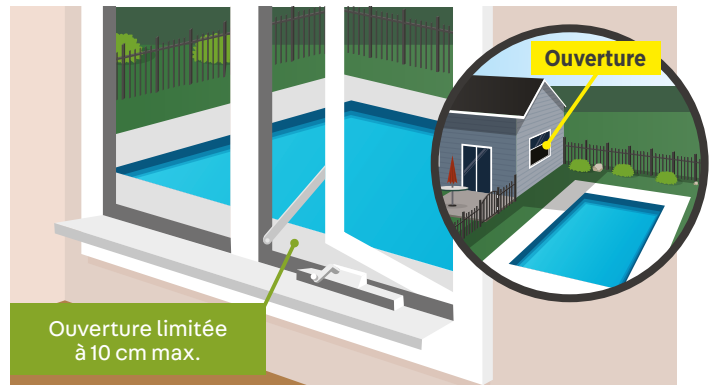
Il est obligatoire d'obtenir un permis avant d'installer, déplacer, modifier, remplacer et mettre aux normes une piscine et certains modèles de spa. Ce permis de construction permet d'arrimer ces travaux aux normes municipales et gouvernementales tout en assurant la sécurité de tous et toutes.

Installations visées:

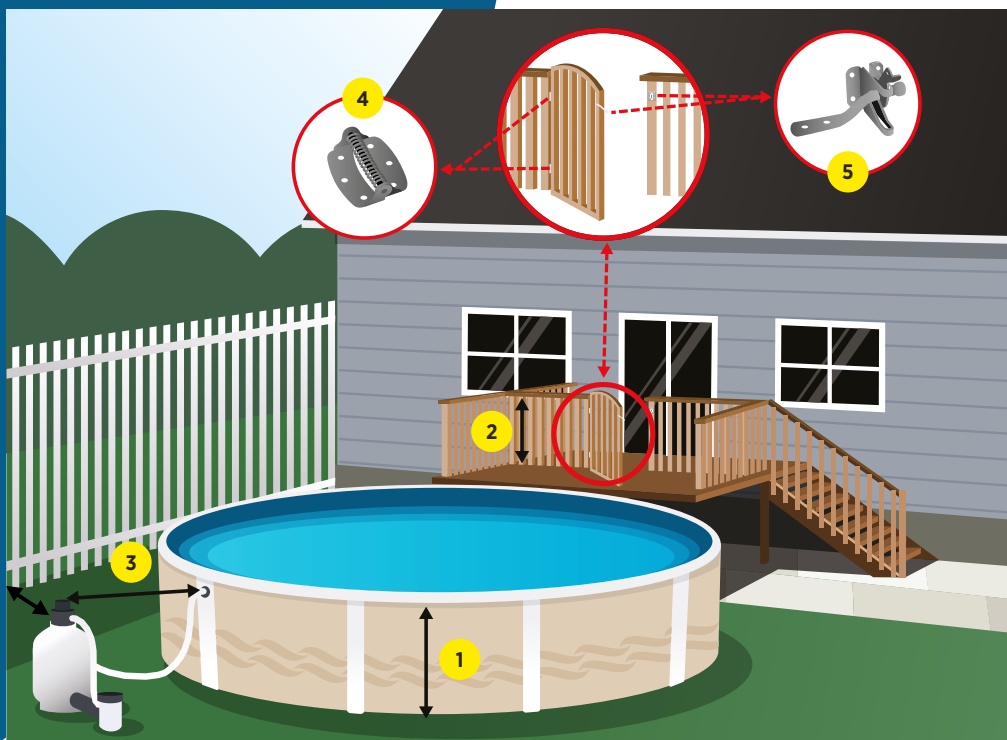
- Piscine hors terre, creusée ou semi-creusée, permanente ou démontable
- Spa et bassin artificiel destiné à la baignade de plus de 2000 litres dont la profondeur d'eau est de 60 cm ou plus



RÉSUMÉ DES NORMES

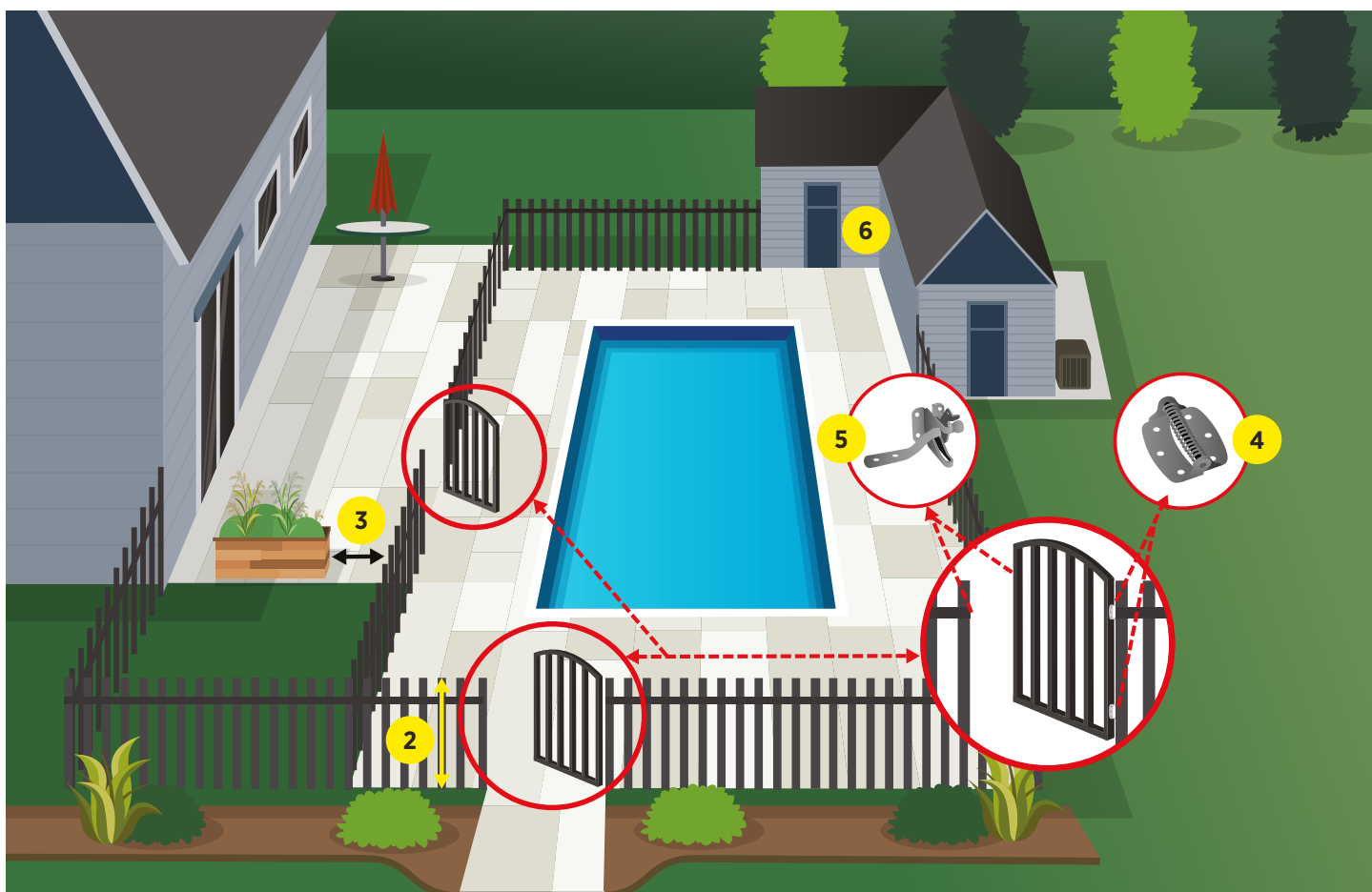


Des fenêtres sont autorisées dans un mur formant une partie de la clôture ou du garde-corps si elles sont situées à une hauteur minimale de 3 m ou si leur ouverture maximale est d'au plus 10 cm.



Légende

1. Hauteur minimale de 1,2 m de la paroi de piscine hors-terre
2. Hauteur minimale de 1,2 m de clôture ou de garde-corps
3. Distance minimale de 1 m avec un appareil d'entretien ou un objet fixe
4. Dispositif de fermeture automatique
5. Dispositif de verrouillage automatique installé du côté intérieur de la clôture ou du garde-corps (côté piscine) ou du côté extérieur de l'enceinte, à une hauteur minimale de 1,5 m du sol
6. Porte ou fenêtre donnant dans la clôture ou le garde-corps à sécuriser (ouverture maximale égale à 10 cm)

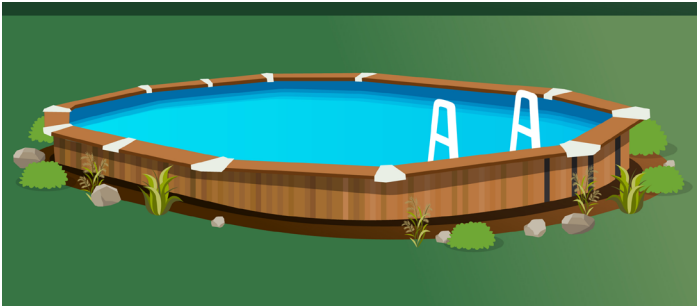


ATTENTION!

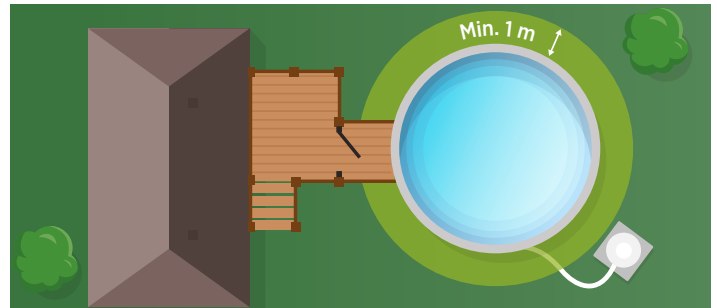
Une haie de cèdres ou des arbustes ne constituent en aucun cas une clôture ou un garde-corps.

PISCINES ET DISPOSITIFS DE SÉCURITÉ

- 1** Toute piscine creusée ou semi-creusée doit être pourvue d'une échelle ou d'un escalier permettant d'entrer dans l'eau et d'en sortir.



- 2** Les équipements (filtreur, thermopompe, etc.) doivent être situés à une distance minimale de 1 m de la piscine et les conduits les reliant doivent être souples et ne pas être installés de façon à en faciliter l'escalade.



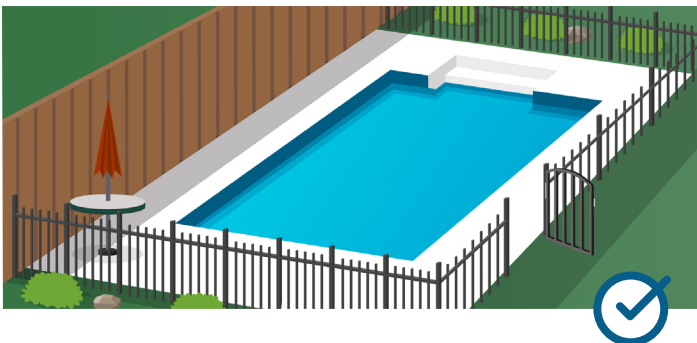
- 3** Une piscine démontable d'une hauteur de moins de 1,4 m doit être entourée d'une enceinte d'une hauteur minimale de 1,2 m.



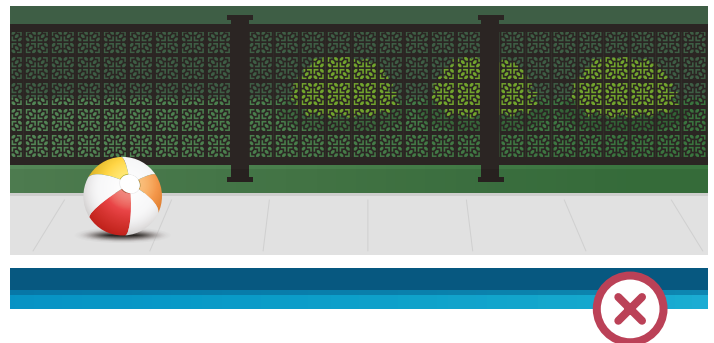
- 4** Si l'accès à la piscine se fait au moyen d'une échelle, et non d'une plateforme, celle-ci doit être munie d'une portière de sécurité se refermant et se verrouillant automatiquement. Le dispositif d'ouverture de la portière doit être installé dans le haut de celle-ci afin d'être hors de la portée des enfants.



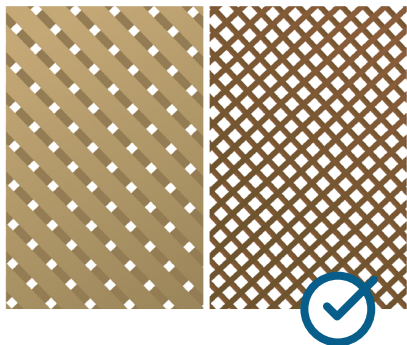
- 5 CONFORME** Accès à la piscine via une plateforme dont la clôture ou le garde-corps respecte les caractéristiques et les dimensions exigées.



- 6 NON-CONFORME** Clôture ornementale pouvant être facilement escaladée.



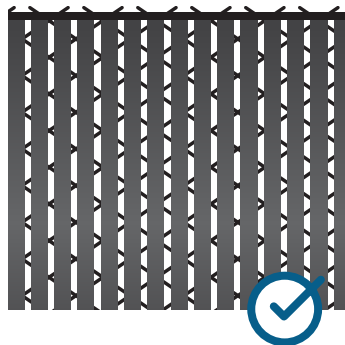
7 CONFORME
Si l'ouverture des mailles est inférieure à 30 mm.



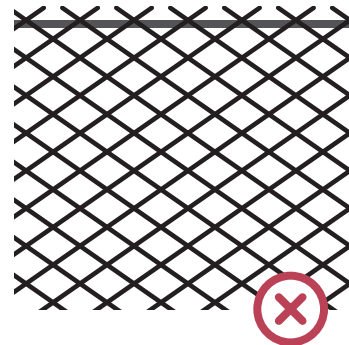
NON-CONFORME
Si l'ouverture des mailles est supérieure à 30 mm.



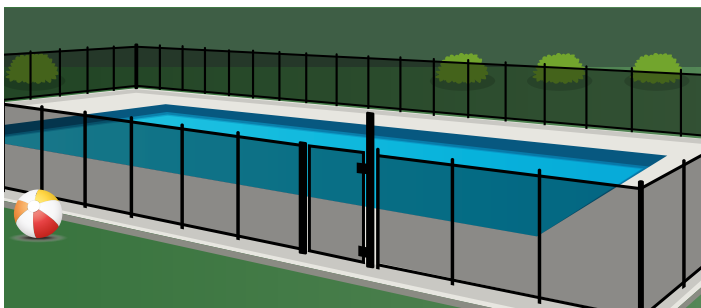
8 CONFORME
Avec lattes.



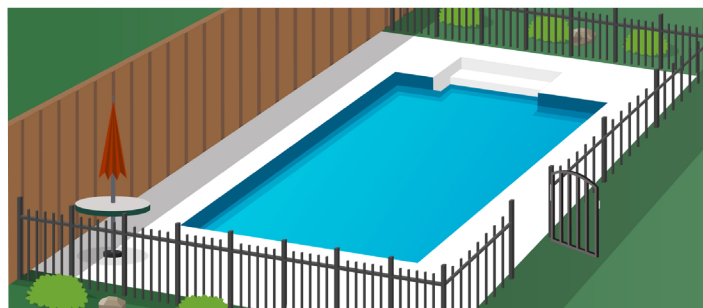
NON-CONFORME
Sans lattes s'il s'agit des mailles de plus de 30 mm.



9 Les clôtures amovibles de type Pool Guard ou Enfant Sécure ne sont pas interdites, à condition de respecter les caractéristiques prévues par le règlement, de demeurer toujours en place et d'être maintenues en bon état de fonctionnement (solidement ancrées au sol).



10 Un mur formant une partie de clôture ou de garde-corps ne doit être pourvu d'aucune ouverture permettant d'y pénétrer.



Il est recommandé aux propriétaires de piscine de s'assurer que leur clôture amovible respecte la norme ASTM F2286-16 - *Standard Design and Performance Specification for Removable Mesh Fencing for Swimming Pools, Hot Tubs, and Spas.*



AIDE-MÉMOIRE

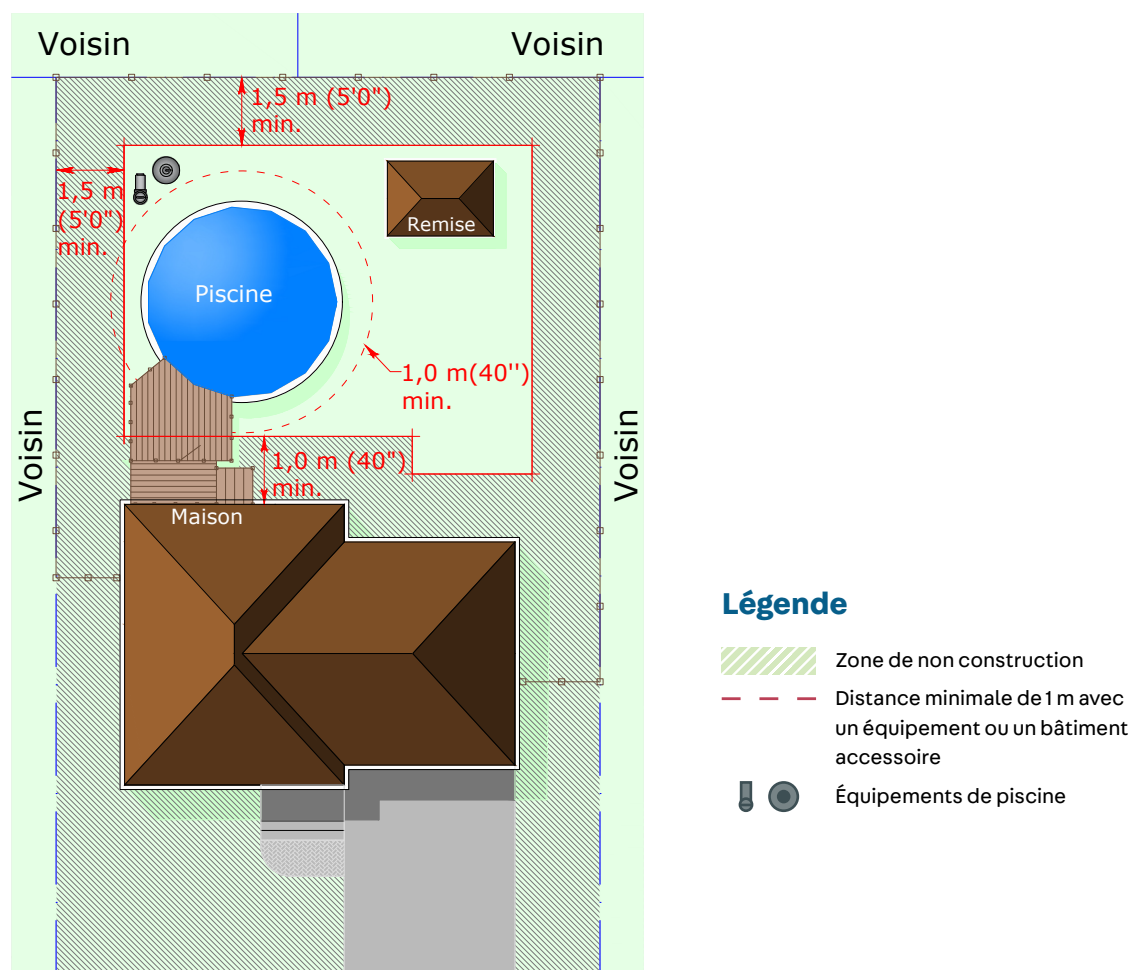
PRÉPARER SA DEMANDE

DOCUMENTS ET INFORMATIONS NÉCESSAIRES POUR DEMANDER VOTRE PERMIS

- PLAN D'IMPLANTATION À L'ÉCHELLE DE LA PISCINE, DE SES ÉQUIPEMENTS ET DE L'ENCEINTE (CLÔTURE) QUI EN CONTRÔLE L'ACCÈS**

Votre plan à l'échelle peut être fait à partir de votre certificat de localisation.

Exemple de plan d'implantation à fournir



Le plan doit contenir :

- Dimensions et superficie du terrain
- Emplacement de la piscine (distances entre la piscine et les limites de terrain), dimensions et superficie de la piscine, ainsi que la hauteur de la paroi lorsque requis (piscine hors-terre ou semi-creusée)
- Emplacement du bâtiment principal et des bâtiments accessoires (remise, garage, etc.) existants ainsi que leur distance avec la piscine
- Emplacement, hauteur, dimensions et détails des constructions suivantes:
 - Constructions donnant accès à la piscine (perron, escaliers, plateforme, etc.)
 - Clôture contrôlant l'accès de la piscine, matériau et, si déjà installée, l'année d'installation
 - Emplacement des équipements reliés au fonctionnement de la piscine (filtreur, moteur, etc.) et leur distance de la piscine et des limites de propriété

Informations à ne pas oublier :

- Nom, coordonnées et numéro RBQ (numéro d'entreprise, si applicable) de l'entrepreneur qui réalisera les travaux
- Date de début et de fin des travaux, ainsi que la valeur approximative (ex. : une soumission)

SITUATIONS PARTICULIÈRES : AUTRES EXIGENCES

- Si vous n'êtes pas propriétaire, vous devez aussi fournir une procuration.
- Si une coupe d'arbres est nécessaire pour réaliser le projet, vous devez obligatoirement faire une demande de permis d'abattage.
(voir [sjsr.ca/abattage-arbres](https://www.sjsr.ca/abattage-arbres))



AVANT DE DEMANDER VOTRE PERMIS

Assurez-vous de suivre ces cinq étapes, elles vous guideront dans la préparation de votre demande.

Consultez tous les détails et faites votre demande de permis en ligne au sjsr.ca/piscine.



ÉTAPE 1

PRENDRE CONNAISSANCE DES NORMES EN VIGUEUR

Consultez l'ensemble des normes à respecter au sjsr.ca/piscines.

ÉTAPE 2

PRÉPARER SA DEMANDE

Veillez vous référer à l'aide-mémoire présenté précédemment dans ce document.

ÉTAPE 3

DEMANDER ET PAYER SON PERMIS

Documents prêts? Faites votre demande de permis de piscine en ligne et payez par carte de crédit (Visa ou Mastercard).

Difficultés à faire une demande de permis en ligne?



Demande en personne possible, avec tous vos documents, sur rendez-vous seulement.

Pour en savoir plus: sjsr.ca/rdv-urbanisme.



ÉTAPE 4

ANALYSE DE LA DEMANDE

L'analyse débute lorsque la demande est complète et les frais payés. Des informations supplémentaires peuvent être requises.

Vous devez obtenir votre permis avant de commencer les travaux.

ÉTAPE 5

AFFICHER SON PERMIS ET DÉBUTER LES TRAVAUX

Affichez votre permis, visible de la rue, pendant toute la durée des travaux. Il est valide 90 jours à partir du début des travaux.

Assurez aussi la sécurité du chantier.